

PV CA du 28-5-21

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VENDREDI 28.05.2021

Présents : A.-M. HABETS, S. LAURENT, M. FORGET, R. GRUSELIN, J.-L. MASSART, D. ROMAIN, X. SMAL, B. VALENTIN, G. BURTON

Excusée : F. WINAND, L. HAAGER

1. SITUATION DES INSCRIPTIONS EN CHAMPIONNATS ET COUPES.

a) Compte tenu des inscriptions de nouvelles équipes, de suppression d'équipes et des décisions des clubs quant à leur choix relatif aux séries, le CA est satisfait de la composition des équipes, le nombre d'équipes étant resté le même que la saison dernière.

b) La composition des séries sera donc : en P1 messieurs, une série à 8 équipes avec des play-off et play-down à l'issue du championnat classique ; chez les dames, la P1 sera composée de 10 équipes, ainsi que la P3 et la P4 qui se joueront sur la base d'un championnat à 10, ceci pour permettre l'intégration de nouvelles équipes en cours de championnat. Pour ces 3 séries, à l'issue du championnat, seront organisées 3 journées où les 4 premiers, les 3 suivants et enfin les 3 derniers se rencontreront sous la forme d'un mini-tournoi. Enfin, la P2 sera composée de 12 équipes qui disputeront un championnat régulier.

c) Pour ce qui concerne la coupe provinciale, comme celle-ci traditionnellement voit déjà 2 tours disputés avant le début du championnat, le CA a décidé de privilégier la préparation des équipes et a préféré ne pas l'organiser pour laisser aux équipes quelques semaines supplémentaires pour se préparer à la compétition.

d) Sous réserve des décisions gouvernementales futures, le jeudi 1er juillet 2021 sera organisée la réunion pré-calendrier dont les horaires seront communiqués ultérieurement. Si celle-ci ne donne pas lieu à des changements au calendrier, elle permettra au moins d'avoir un contact avec les responsables de clubs pour obtenir les informations relatives à l'accessibilité de leurs installations.

2. SPORT ETUDES DE DINANT.

a) Le CA aurait préféré ne pas devoir débattre de ce sujet, le sport études de Dinant jusqu'à maintenant fonctionnait bien. Malheureusement, la FVWB a décidé de ne plus soutenir cette organisation et s'est retirée de l'organisation.

b) Face à cette décision unilatérale, la direction de l'école qui abrite le sport études, a pris contact avec M. Forget qui était avec le regretté A. Daffe à l'initiative du projet pour le rencontrer. Bien entendu, M. Forget qui ne souhaitait pas laisser en rade les étudiants en cours de cursus, a accepté d'aider la direction au maintien de ce sport études. Ensemble, ils ont réfléchi à une solution et ont mis en place un partenariat avec les clubs du cru et, sans affecter la trésorerie provinciale, M. Forget a accepté d'apposer le logo de l'ACVBL sur les formulaires, lui-même avec A.-M. Habets acceptant de s'occuper du niveau administratif.

c) La décision prise par M. Forget a suscité des remarques au sein du CA de la FVWB et notre invité permanent au sein du CA n'a pas cru bon défendre la position de M. Forget mais au contraire, berné qu'il a été par des propos mensongers, a pris voix contre sa décision.

d) M. Forget se devait donc, en l'absence de consultation du CA de l'ACVBL, faute de temps, de demander l'avis du CA sur la décision qu'il a prise.

e) Notre invité permanent au sein du CA de la FVWB a justifié sa position par le fait qu'il n'avait pas été mis au courant de la situation et qu'il pensait que la nouvelle organisation de sport études à Charleroi, soutenue

par la FVWB, était destinée à amener les étudiants vers l'élite. Mais en réalité, il n'en est rien.

f) Au vote, tous les administrateurs ont soutenu l'initiative du président, à l'exception d'un administrateur qui s'est abstenu.

g) Le CA a décidé d'établir un folder reprenant les caractéristiques du sport études de Dinant pour le remettre à tous les jeunes volleyeurs âgés de 13 à 19 ans.

3. DETTES DU CLUB D'EREZEE.

a) Comme il en avait été décidé lors du dernier CA, un courrier à destination du secrétaire du club d'Erezée a été établi et une date limite de paiement a été fixée, sans quoi une action en justice serait entamée.

b) Aucun paiement n'ayant été fait à la date fixée, M. Forget et G. Burton se sont rendus à Arlon où ils se sont d'abord rendus au greffe tribunal de l'entreprise qui, malheureusement, ne recevait pas de plainte. De là, sur les conseils de l'employée qui nous a reçus, nous sommes allés au greffe du Procureur du Roi qui nous a recommandé de faire un courrier relatant la plainte.

c) Le secrétaire rédige donc une lettre à l'attention du Procureur du Roi, lettre relatant les faits ainsi que les divers rappels. Celle-ci est lue au CA pour validation. A part 2 petites remarques, celle-ci est validée. Néanmoins, un administrateur, plus habitué que nous à l'organisation des tribunaux, se propose d'aller déposer le dossier au Greffe.

4. DIVERS.

a) Le rapport du CA du 26.04.2021 est approuvé.

b) Le club de Libramont demande l'autorisation d'apposer le logo provincial à un folder qu'il destine aux jeunes de la commune. Le CA marque son accord.

c) La même demande est destinée à l'organisation d'un tournoi en août. L'accord du CA est également donné.

d) R. Gruselin est étonné que les membres composant le Comité Juridique de 1ère instance pour la province de Luxembourg, n'ont pas été informés d'un changement de président en son sein. Le secrétaire l'informe que le changement figure dans le rapport du CA du 26.04.2021, et lui lit l'article. R. Gruselin déclare alors que les rapports ne sont pas lus et estime qu'une information aurait dû être faite à tous les membres.

e) Le responsable « Loisir », annonce qu'il y aura une équipe supplémentaire, Florenville.

f) Une question est posée quant à la tenue du stage BDK en Espagne. Actuellement, vu la situation en Catalogne, il y a un gros point d'interrogation sur son organisation.

Fin du CA : 22h45.